

Dossier

La rentrée solidaire à Mayotte



Les mamans amènent les enfants,
le matin, à l'école maternelle

41 %

de la population mahoraise
est à l'école

56 %

des jeunes mahorais sortent
de l'école sans qualification

60 %

de la population à Mayotte a
moins de 25 ans

73 %

des jeunes mahorais ont un
niveau d'illettrisme important



Dominique Thys
Président de
Solidarité Laïque

Edito ■ Eduquer pour lutter contre la pauvreté

La rentrée solidaire, avec l'opération « 1 cahier, 1 crayon » est devenue un temps fort de la rentrée scolaire. Elle appelle à la solidarité pour des enfants et des jeunes qui, soit n'ont pas accès à une forme ou une autre d'éducation (non formelle, informelle...), soit sont scolarisés mais sans les moyens matériels de base, où qu'ils soient dans le monde.

Solidarité Laïque a fait le choix cette année de retenir Mayotte pour cette nouvelle rentrée solidaire, en toute connaissance de cause de la situation particulière et complexe de ce nouveau département français (le 101^{ème} depuis 2011) de l'archipel comorien.

Le dossier de la présente Lettre traite de la situation éducative indigne d'un pays, quel qu'il soit ou quel que soit son statut. Le geste solidaire qui est demandé ici transcende les frontières politiques pour tendre à faciliter l'émancipation d'une jeunesse qui portera l'avenir de Mayotte.

Solidarité Laïque fait le pari de l'intelligence des responsables politiques suite à la « déclaration d'amitié et de coopération » entre la France et l'Union des Comores, signée en juin 2013 par les présidents des deux pays, afin de refonder des relations bilatérales à même de créer les conditions d'un développement plus harmonieux de l'espace comorien.

Abonnez-vous... grâce à votre bon d'abonnement joint au courrier



Sommaire

Actions - p. 2

Deux lois pour agir autrement

Dossier - p. 3 à 6

La rentrée solidaire à Mayotte

Actualités - p. 7

Assemblée générale de Solidarité Laïque



© Bruno LAMY - Poushins d'Edouard

Au cœur de l'actualité post-électorale municipale et européenne et de l'effervescence suscitée par quelques affaires politico-médiatiques, deux lois importantes ont été votées en mai et juin 2014 dans une relative indifférence des médias et de l'opinion publique. Pourtant, elles concernent de nombreux acteurs qui ont à cœur la place de l'Homme dans la société, au premier rang desquels les organisations membres de Solidarité Laïque.

Deux lois pour agir autrement

La première, chronologiquement, est la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS). C'est la première du genre. C'est une loi-cadre qui précise ce qu'est l'ESS.

Au-delà de quelques grincements de dents dus à l'élargissement à certaines sociétés commerciales, cette loi permet de clarifier la notion de subvention, de simplifier les démarches administratives, de permettre aux acteurs de terrain de co-construire des politiques publiques... De quoi libérer l'énergie des citoyen/ne/s au service de la solidarité et de la fraternité.

Très proche dans l'esprit, la seconde est la loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale de notre pays. Promesse tenue du quinquennat, cette loi demandée de longue date par les organisations de solidarité internationale permettra de sortir cette politique de l'ombre pour la mener à la lumière, du moins est-ce la toile de fond qu'elle s'est donnée initialement. Cette loi permettra aux élu/e/s de la nation ainsi qu'à la société civile, donc aux citoyen/ne/s (et contribuables) d'en faire un suivi plus rigoureux.

Des avancées nettes...

Solidarité Laïque, avec Coordination Sud et le Réseau Euromed France, se félicite des avancées nettes du texte sur la primauté aux droits de l'Homme rappelée dans son premier article, de l'intégration du principe de cohérence des politiques publiques avec le développement, de l'attention à la qualité de l'aide ou à l'appui aux sociétés

civiles. De même Solidarité Laïque se réjouit de la place accordée à l'éducation primaire et secondaire ou à la promotion de la protection sociale et du travail décent. Priorités que notre organisation avait explicitement défendues auprès des élus comme du gouvernement.

...compromises par le projet de loi de finances rectificative

Cependant, dans le même temps, le projet de loi de finances rectificative pour 2014 prévoit une nouvelle baisse de l'aide publique au développement (APD). Alors que le budget de la France doit être réduit de 0,7%, celui de la politique de solidarité internationale baisserait de 2,5%. Ne représentant que 1% du budget de l'Etat, l'APD supporterait pourtant 5% des coupes. Si l'adoption de la loi montre un engagement du gouvernement, la réduction budgétaire de 2014 signifie que la solidarité internationale n'est pas une priorité, et envoie donc un signal contradictoire.

Baisser les moyens de la politique de développement revient avant tout à réduire l'effort en direction des pays les plus pauvres. Solidarité Laïque est convaincue du rôle crucial que jouent la politique de solidarité internationale et les crédits d'APD pour les populations les plus vulnérables, dans les Etats dont les budgets sont encore insuffisants pour mener des politiques fiables en matière d'éducation, de protection sociale à la hauteur des enjeux du post-2015 et de la préparation des Objectifs du développement durable.



Un comité pour la liberté, l'égalité et la fraternité

De nombreuses organisations de la société civile ont constitué un comité autour de la devise de notre République.

Parce qu'elles refusent la haine, elles appellent tous les habitants de notre pays au rassemblement pour agir ensemble sur le terrain de l'égalité des droits et des libertés.

Inquiètes, elles le sont devant l'offensive qui s'amplifie contre ces valeurs : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des droits quelle que soit l'orientation sexuelle des personnes, l'égalité des familles dans leur diversité. Inquiètes également

face à la croissance du chômage, des inégalités, des discriminations, à la spéculation financière qui rythme l'économie, déshumanise la société et la vie quotidienne, à l'offensive antirépublicaine qui s'accompagne d'une instrumentalisation de la haine et de la banalisation des idées d'extrême droite.

Le Comité veut favoriser un élan démocratique au service de l'intérêt général dans la réhabilitation de la morale publique en politique pour faire vivre l'égalité et la justice sociale pour mieux vivre, pour faire société et donner corps aux valeurs de la République.

Pour en savoir plus : www.solidarite-laique.org

La rentrée solidaire à Mayotte



Un système éducatif à refonder

L'école maternelle est l'école du langage

Mayotte, cent unième département français, est, malgré les investissements de la République, un archipel où le niveau des élèves reste préoccupant. Quatre jeunes sur dix sont en grande difficulté à l'écrit. Le niveau d'illettrisme est important chez les jeunes mahorais, dont 73% ont des difficultés contre 10% au niveau national. En 2012, les difficultés face à l'écrit sont fortement liées aux étapes récentes du développement de la scolarisation. L'évolution démographique atypique du département – caractérisée par un fort taux d'accroissement naturel et la présence de nombreux clandestins – rendent les besoins en matière de scolarisation particulièrement élevés. Trois personnes sur dix n'ont jamais été scolarisées et deux sur dix n'ont pas débuté leur scolarité à Mayotte.

Le retard scolaire touche particulièrement la population mahoraise et anjouanaise (cf p.5). Le nombre d'élèves n'ayant jamais été préscolarisés reste préoccupant, puisqu'en 2008, 17 % des écoliers n'avaient pas été préscolarisés à l'entrée en cours préparatoire (CP).

Pour nombre d'entre eux, l'acquisition du français reste difficile, leur langue maternelle étant principalement le shimaoré ou le shibushi. Pourtant des efforts de scolarisation ont été réalisés, et la proportion d'élèves rentrant au CP à l'âge normal est en augmentation constante.

Les difficultés liées à un état-civil non stabilisé et les flux migra-

toires importants contribuent, compte-tenu de l'insuffisance des infrastructures, à ralentir le processus de préscolarisation des jeunes enfants qui reste l'un des plus bas de la République.

Des efforts pour résorber les retards

65 % seulement des élèves de CM2 réussissent à l'examen d'entrée en sixième, bien que le niveau d'admission soit très bas. Ce pourcentage augmente chaque année, l'objectif à terme étant les 100 % comme en métropole. En attendant, ceux qui sont refusés au collège suivent jusqu'à 16 ans une filière spécialisée.

L'un des enjeux majeurs de l'école primaire à Mayotte est la professionnalisation des maîtres du premier degré.

Un plan de résorption sur 5 ans (2011-2015) doit permettre la construction de 464 salles de classe afin de diminuer le nombre d'élèves par salle et d'assurer la scolarisation des 3 à 4 ans.

Le transfert de la gestion des établissements de second degré au département en 2014 et le besoin d'un collège supplémentaire par an ne simplifie pas les choses.

Autant de raisons pour aider ce département dont les familles sont démunies et dont les communes n'ont pas les moyens pour doter les écoles, ainsi que pour rendre effectif l'enseignement obligatoire gratuit.



Séance d'exercices physiques pour
« agir et s'exprimer avec son corps »

© Solidarité Laïque

Le défi pressant de l'accès à l'éducation

Mayotte, 101^{ème} département et « le plus jeune de France »¹

Près de 60% de sa population a moins de 25 ans. Un Mahorais sur deux a moins de 17 ans. Cette jeunesse représente un potentiel de dynamisme et constitue un véritable défi en termes d'éducation et de formation, mais aussi d'accès à des loisirs éducatifs. Un défi d'autant plus important qu'un tiers de la population totale est constitué de personnes déplacées ou réfugiées, et qu'un quart se trouve en situation irrégulière. La scolarisation de masse est très récente à Mayotte, et il en ressort un illettrisme en français encore très important pour beaucoup de parents, et une faiblesse des résultats scolaires.

La situation actuelle de Mayotte est atypique par rapport au panorama mondial de l'Éducation pour tous, où à l'échelle de la planète, après des années d'efforts autour de l'accès à l'école, on questionne aujourd'hui sa qualité. A Mayotte, l'enjeu crucial est toujours celui de l'accès à l'école et la possibilité de scolariser tous les enfants et les jeunes : en effet, les effectifs des collèges et des lycées augmentent plus que la démographie de l'île !

Cela correspond à une scolarisation massive très récente (milieu des années 70 pour l'école élémentaire, années 80 pour le collège) et en décalage par rapport à la situation mondiale, doublée de la jeunesse de la population² : 41 % de la population mahoraise est à l'école !

Face à cette forte progression des effectifs scolaires qui devraient continuer à croître encore dans le premier et le second degré, le défi de la construction d'infrastructures est primordial. Garantir de bonnes conditions matérielles d'accueil est une première étape pour proposer une éducation de qualité. Le vice-rectorat de Mayotte qualifie même cette mission d'accueil de « prouesse » sur ces 30 dernières années, de 5 000 en 1973 et 58 720 en 2003, les effectifs s'élevaient, pour la rentrée 2013, à plus de 85 000 élèves, soit + 45,5 % (24,1 % dans le 1^{er} degré et + 92,5 % dans le 2nd degré) en 10 ans. (Vice-rectorat de

Mayotte - l'éducation en chiffres, édition 2014). Aussi faut-il résorber le déficit de salles de classe, diminuer le nombre d'élèves par classe pour essayer de s'aligner sur les moyennes nationales. Le dossier « construction » est complexe : absence de cadastre, matériaux et travaux coûteux, transferts de responsabilités sur ce lourd dossier...

Un manque de salles de classe

La situation est telle qu'il y a, dans de nombreuses communes, plus d'élèves que de salles de classes. Une solution palliative a été mise en place dans la moitié des écoles de l'île : la rotation, mais celle-ci ne peut s'avérer pertinente sur la durée. Dans certains établissements comme à Koungou, elle peut être utilisée à 100% : la totalité des élèves sont alors tous concernés par la rotation, ils n'ont école que le matin ou l'après midi (en 5 heures concentrées) ; « cela veut dire simplement qu'il faudrait une autre structure » nous explique le directeur de l'école primaire. Cela explique aussi que Mayotte tient des records de « méga structures scolaires » (plus grand collège de France par exemple) et peine à assurer l'éducation pour toutes les classes d'âge : les 3-4 ans, ou après le bac.

(1) Titre de l'Insee pour le recensement 2012.

(2) Le taux d'accroissement naturel est élevé et s'y ajoute une forte migration clandestine des îles comoriennes voisines. Le nombre de sans-papiers est estimé à près d'un tiers de la population, les enfants sans papiers constitueraient 20 % des élèves scolarisés.

Des conditions décentes de scolarisation ?

Une enquête syndicale, réalisée auprès de 118 écoles sur 195, dénonce la situation financière catastrophique des écoles, leur manque d'entretien et de moyens pédagogiques de fonctionnement (livres, cahiers, fournitures...).

La question des délais de livraison des fournitures (plusieurs mois, voire plusieurs années !) est récurrente chez les enseignants interviewés et dépend de la rigueur et du sérieux des communes.

Dans les établissements visités, le non-respect des conditions d'hygiène et de sécurité est frappant. Les élèves ne bénéficient pas de visites médicales ou de la présence d'infirmières. De même, il n'y pas de cantines qui permettraient à certains enfants, de familles très modestes de recevoir au moins un repas par jour. Là encore ce qui frappe ce sont les inégalités à l'échelle de ce petit territoire : à certains endroits la collation – payante – se rapproche d'un repas, à d'autres endroits, elle n'est pas livrée ou est un non-sens diététique : casse-croûte, part de pizza, jus sucré...

Toujours plus d'élèves

Toutefois les taux de scolarisation augmentent, ainsi que dans le préscolaire, et les taux de passage du CM2 à la 6^{ème} ont augmenté de 73% entre 2003 et 2013. La déperdition scolaire diminue lentement au collège et au lycée. Hélas, même si la proportion d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat est en hausse, il n'y a pas de structures d'enseignement après le bac, les étudiants mahorais poursuivent, pour ceux qui en ont les moyens, dans une université métropolitaine (avec un taux d'échec élevé). Ceci explique aussi la faible proportion de jeunes mahorais diplômés : 56% des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité n'ont pas obtenu de diplôme qualifiant, contre 19% dans l'Hexagone³. Depuis cette année, un centre d'enseignement supérieur, le centre universitaire de Mayotte, vient d'ouvrir ses portes à Dembény et accueille 700 étudiants au niveau licence (dont 300 sont des enseignants en formation).

Île paradisiaque, Mayotte est aussi le plus grand cimetière marin de l'Océan Indien ! Les embarcations de fortune appelées « kwassakwassa » continuent à faire déplacer les populations vers Mayotte - encore plus depuis les évolutions statutaires récentes de l'île

française - depuis les îles voisines des Comores dont celle d'Anjouan principalement, située à 70 kilomètres des côtes mahoraises. Avec le durcissement de la politique migratoire française, la traversée est de plus en plus risquée.

Des exclus de l'éducation

Le nombre de reconduites à la frontière est difficile à estimer, de nombreux enfants sont aussi expulsés, même lorsqu'ils sont scolarisés, en violation du droit à l'éducation et des circulaires du ministère de l'Éducation nationale relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère. Les discours et prétextes opposés à l'inscription de certains enfants sont plus que contestables : présenter une pièce d'identité française, une délégation d'autorité parentale... « on nous a dit que la maternelle était obligatoire pour inscrire notre enfant à l'école élémentaire », « on nous dit que les inscriptions sont terminées, qu'il faudra revenir dans plusieurs mois... » disent les parents.

Le nombre des exclus de l'éducation n'est pas connu, il se superpose à celui des mineurs isolés étrangers⁴ souvent abandonnés sur l'île après des expulsions expéditives de leurs parents. Ce chiffre n'est pas connu, mais ce phénomène de déni de droit est visible : tous les parents mahorais vous parleront de ces gamins livrés à eux-mêmes qui traînent dans les rues, entre les maisons de tôles, aux heures d'école, « une jeunesse sans repère ».

(3) Insee 2012

(4) 6 000 selon les associations comme la Cimade, 555 seulement pour la préfecture.

(5) Les Ceméa Mayotte

L'éducation périscolaire dépourvue



Au-delà de l'école, de nombreux acteurs de l'éducation populaire et périscolaire jouent un rôle important auprès des enfants, des parents, pour le bien-être des enfants et leur éducation. Cependant, il n'y a pas ou peu de structures, d'activités de loisirs et d'encadrement de la jeunesse. Les pouvoirs publics sont eux-mêmes très réduits, le ministère de la Jeunesse et des Sports dispose de 3 fois moins de moyens qu'en Guyane et de 4 à 5 fois moins que dans d'autres territoires français. « Aussi les activités culturelles, des jeunes sont réduites à quelques bonnes volontés... Il n'y a pas de cinéma, pas de salle de musique, des bibliothèques sous équipées, pas ou peu de lieux autour des projets multimédias. Même le monde sportif est principalement axé sur les équipes seniors et premières et les écoles de sport populaire sont peu développées. »⁵



Ecole maternelle de Bandraboua

Interview de Djoumoi Anzizi

« La moitié de ma classe ne maîtrise pas le français »



Djoumoi Anzizi est enseignant, maître formateur à l'école primaire de M'Tsaperé, dans la banlieue de Mamoudzou.

Pouvez-vous nous parler des conditions matérielles de scolarisation et d'enseignement ?

On est toujours démunis au regard de nos collègues des autres régions ou territoires d'Outre-Mer, ou de métropole.

On commande du matériel scolaire (notamment les fournitures et les manuels d'enseignement) aux mairies et on ne reçoit rien du tout. Par exemple, ici, on a commandé des manuels de mathématiques il y a 2 ans et on a toujours rien reçu ! Le temps passe, on recommande, des fois on reçoit, des fois pas. Parfois on achète le matériel nous-mêmes s'il le faut, car tous les enfants ne peuvent pas se procurer les fournitures de base. Certains de mes élèves n'ont même pas de chaussures. Mais l'école est gratuite, alors on ne peut rien demander aux parents.

Le goûter (NDLR : ou la collation, qui fait souvent office de repas en l'absence de cantines sur le territoire de Mayotte), c'est différent, il faut payer à la mairie ; cela représente 32 euros par an¹, c'est une somme considérable, surtout pour les familles démunies ou quand il y a plusieurs enfants. 10 élèves sur les 26 de ma classe n'en bénéficient pas. Ces enfants regardent les autres manger, cela me choque, mais je reste impuissant.

Quelle est la principale difficulté à laquelle vous êtes confronté en tant qu'enseignant ?

La majorité de mes élèves n'ont pas le français comme langue maternelle aussi ils rencontrent de grosses difficultés d'apprentissage. Mes élèves ne viennent pas de la ville, ils viennent d'en haut (NDLR : sur les hauteurs habitent les familles les plus démunies dans des baraquements de tôles pour la plupart). 80% n'ont pas d'eau, d'électricité et les parents ne parlent jamais français. Je dois adapter ma pédagogie pour les faire progresser en langage. Je suis obligé d'intervenir en utilisant la langue maternelle des enfants (le shimaoré), notamment pour les consignes². Je dois d'abord expliquer en shimaoré et ensuite je reprends en français et cela va mieux. Je dirais que 40 à 50% de ma classe ne maîtrise pas le français. Malgré les

différentes pédagogies employées, ce problème persiste. Je souhaiterais que les langues régionales mahoraises³ soient reconnues et puissent être enseignées dans les classes, ce serait une solution pour diminuer l'échec colossal des enfants dû à une mauvaise maîtrise de la langue française.

Quels sont les prochains défis de l'école et de l'éducation à Mayotte, selon vous ?

Nous avons un grand retard à combler, notamment pour la construction d'écoles et d'établissements, sur les rythmes scolaires et la rotation largement employée ici. Car dans les écoles il y a souvent moins de salles de classes que d'élèves aussi doit-on diviser les effectifs en deux et faire tourner les élèves sur le matin ou l'après-midi. On doit être mis à égalité avec les autres collègues des outre-mers ou de la métropole. Également pour la formation des maîtres, afin qu'on se hisse au niveau national. Je pense, en tant que maître formateur, que le recrutement doit se faire au même niveau qu'en métropole pour pouvoir améliorer la qualité et former sur le territoire des enseignants mahorais prêts à s'engager durablement pour améliorer la qualité de l'éducation.

Nous craignons surtout la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée prochaine. La notion de rythmes est nouvelle à Mayotte et, ici, toutes les conditions ne sont pas réunies pour la mettre en place ! Nous n'avons pas de cantine, pas d'accueil avant ou après l'école : que vont-ils manger ou goûter ? Qui va les encadrer ? Des animateurs qualifiés recrutés par la mairie ?

(1) La vie à Mayotte est très chère : les prix sont en moyenne 30 % plus élevés qu'en métropole, le RSA et le SMIC sont en deçà des montants de la Métropole. Les Mahorais essaient pour beaucoup de s'auto subvenir. A titre de comparaison, un kilo de bœuf s'achète entre 12 à 30 €.

(2) 60 % de la population maîtrise mal le français : la langue administrative et officielle (le shimaoré ou le shibushi sont les langues maternelles les plus parlées).

Aussi l'environnement familial des jeunes enfants scolarisés ne favorise pas l'apprentissage du français et explique les retards scolaires. 73 % des jeunes mahorais ont des difficultés de lecture contre 10 % au niveau national.

(3) Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, il est prévu l'enseignement des langues et cultures régionales et dans la liste des langues d'outre-mer, le shimaoré et le shibushi ne figurent pas.

■ Assemblée générale de Solidarité Laïque

L'assemblée générale statutaire de Solidarité Laïque s'est tenue le 4 juin dans les locaux du siège national des Francas. Occasion rituelle de présenter les rapports moraux, d'activités et financiers à l'ensemble des acteurs du réseau : représentants des organisations membres, organisations amies, délégués départementaux et bénévoles.

Les points forts soulignés : le renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte du don en confiance lié à une gestion rigoureuse, la finalisation du processus de cartographie des risques, l'établissement d'un autodiagnostic du fonctionnement et de la gouvernance, un volume d'activités en croissance et



enfin le bilan financier en léger déficit. Les résolutions ont toutes été adoptées à l'unanimité. L'après-midi a été consacré aux premiers travaux de réflexion relatifs au bilan de la période 2010/2015 et au renouvellement du projet associatif de notre organisation à l'horizon 2020, processus qui doit aboutir à la prochaine assemblée générale (mai ou juin 2015).

Enfin, un nouveau conseil d'administration a été élu, occasion de remercier la trésorière Monique

Beyssen (photo) qui quitte cette fonction qu'elle a occupée avec zèle, compétence et dévouement. Robert Rio issu du réseau des banques populaires a été élu à cette fonction.



ESPE de Bretagne, projet Rennes - Sénégal.

«Les 5 continents s'invitent à l'école pour jouer». Projet sur la pédagogie du jeu et ses impacts sur l'apprentissage du français

■ Que vous a apporté le PESI ?

Le PESI - Partenariat éducatif de solidarité internationale - poursuit son soutien à des projets de coopération éducative entre futur/e/s enseignant/e/s ici et dans le monde.

Depuis 2005, ce dispositif coordonné par Solidarité Laïque, avec le soutien de ses organisations membres (la Casden, la Maif et la MGEN) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le bureau du réseau national des Espé (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation), apporte une aide et un accompagnement aux projets de coopération éducative entre les futurs et nouveaux enseignants dans le monde.

« Le PESI m'a apporté du recul par rapport à ma formation. A l'Espé de Bretagne, nous apprenons deux choses : polyvalence et adaptabilité. Ces deux qualités, je les ai trouvées là-bas.

Au Sénégal, les instituteurs doivent faire face à des conditions d'enseignement difficiles. J'ai vu comment Ousmane redoublait d'astuces pour transmettre son savoir avec peu. Ce regard extérieur que chacun porte sur la pratique de l'autre est une richesse. Au final, je dirais que cela a été une belle aventure humaine et une expérience formatrice ! » Dimitri Arcis, enseignant en formation à l'Espé de Bretagne et boursier du PESI 2013-2014 pour le projet "Notes de correspondance" sur le langage non verbal et la musique.

Vous êtes étudiant/e/s en enseignement ou nouvellement enseignant/e/s ?

Déposez votre projet de coopération éducative avant la fin novembre.

Contacts : pesi@solidarite-laique.org et www.solidarite-laique.org



> Franc succès pour la première Course des héros

Le 22 juin, Solidarité Laïque a participé pour la première fois à la Course des Héros au parc de Saint-Cloud. Un grand merci à nos 15 coureurs, 182 donateurs et aux membres qui ont soutenu la démarche : Arts et Vie, Maif, MGEN et Unsa éducation. Grâce à eux, nous avons pu collecter 6 390 €. Merci également à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

A l'année prochaine pour une nouvelle course festive et solidaire !

> Connectez-vous sur

www.solidarite-laique.org



Actualités, interviews, retours de mission, témoignages de partenaires et de bénéficiaires, analyses... Solidarité Laïque a renouvelé son site internet et vous propose désormais une lettre électronique chaque mois.

Pour la recevoir, connectez-vous vite sur le site et entrez votre adresse mél.

Et si vous êtes fan des réseaux sociaux, rendez-vous sur Twitter :

twitter.com/SolidLaïque

> La Charte des volontariats internationaux

Lors du salon des solidarités, Madame Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie a lancé la Charte des volontariats internationaux d'échanges et de solidarité en présence de Roland Biache et de Dante Monferrer, respectivement vice-président et délégué général de France Volontaires.

Pour en savoir plus :

www.france-volontaires.org ou www.solidarite-laique.org

Solidarité Laïque

Eduqués aujourd'hui, plus libres demain

Du 2
septembre au
19 décembre
2014

Avec le soutien de :



Organisée avec :



La Rentrée Solidaire

UN CAHIER, UN CRAYON

avec les enfants
de Mayotte

www.uncahier-uncrayon.org



BON DE SOUTIEN



(À remplir et à retourner, accompagné de votre règlement par chèque à
l'ordre de Solidarité Laïque - 22 rue Corvisart - 75013 PARIS)

☐ **OUI**, je réponds à votre appel. Je soutiens l'opération Rentrée Solidaire - Un cahier, un crayon,
permettant l'achat de fournitures scolaires pour les enfants de Mayotte

Je fais un don de : ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 €

Un lot pour
30 élèves

Un lot pour
60 élèves

Un lot pour
100 élèves

Un lot pour
200 élèves

SOIT, APRÈS
DÉDUCTION FISCALE :

5,10 €

10,20 €

17 €

34 €

☐ À ma convenance : €

Je recevrai un reçu fiscal justificatif permettant une réduction d'impôts de 66 % de la somme versée.

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : [][][][][]

Ville :

Email :

☐ J'autorise **Solidarité Laïque** à m'informer de son actualité :
.....

Informatique et Liberté : Pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à Solidarité Laïque.
Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée, veuillez cocher la case ci-contre. ☐